

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR

Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

35

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **12 FEVRIER 2026**

Objet de la délibération :

**PARTICIPATION
FINANCIERE AU FSL
SUR LE TERRITOIRE DE
COMPETENCE DU
CONSEIL
DEPARTEMENTAL DU
VAR**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Bruno BAIXE, Christian BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAIN, Solange CHIECCHIO, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Dominique LAIN, Serge PELLEGRIN.

Rodolphe ARNAUD, ayant donné pouvoir à Christian BRIEL
Catherine BASCHIERI, ayant donné pouvoir à Michèle BUGEAU
Dalila CHOUIAH, ayant donné pouvoir à Jeannine GHIO
Carmen COINTREL, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Dominique CAPITAIN
Josée MASSI, ayant donné pouvoir à Jeannine GHIO
Valérie RIALLAND, ayant donné pouvoir à Dominique LAIN

Absents et excusés : Martine ARENAS, Delphine GROSSO, Marc LAURIOL, Jacques PEYROT

Représentants du CSE excusés : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :
Chers Collègues,

Le Fonds de Solidarités Logement (F.S.L.) est un fonds d'aide financier au logement inscrit dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (P.D.L ;H.P.D). Il attribue des aides financières et/ou d'accompagnement aussi bien pour l'accès que le maintien. Le conseil départemental nous a sollicité pour contribuer à ce fond.

Je vous propose d'approuver la participation financière de l'office au Fonds de Solidarité du Logement soit **2€ par logement** sur le territoire de compétence du Conseil départemental.

Soit une participation à hauteur de **19 290 euros** (représentant 9645 logements hors périmètre métropolitain de TPM qui a compétence en la matière).

Je vous demande de m'autoriser à verser cette subvention, celle-ci étant imputer sur le compte 65850000.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,
Thierry ALBERTINI